

Éléments de fait relatifs à la représentativité du SAGES chez les PRAG et les PRCE

Ce document, se fondant sur les résultats obtenus par le SAGES et par les organisations concurrentes aux élections au Comité technique du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (déc. 2018) et au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (juin 2019), montre que le SAGES, tant d'un point de vue quantitatif que d'un point de vue qualitatif est l'un des deux syndicats les plus représentatifs chez les PRAG et les PRCE.

**RÉSULTATS DES ÉLECTIONS AU COMITÉ TECHNIQUE DU
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA
RECHERCHE (CTMESR) (DÉC. 2018)
ET AU CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (CNESER)(JUN 2019)**

**I – POINT DE VUE QUANTITATIF :
LES RÉSULTATS CHIFFRÉS DES ÉLECTIONS**

I – 1 – Élection au CTMESR (élections professionnelles de décembre 2018)

1) Résultat d'ensemble

12 organisations syndicales se sont présentées au scrutin du CTMESR : SGEN CFDT, SNALC-SPLENSUP, FSU, FERC-CGT, CFTC EPR, SUD Éducation-Sud Recherche EPST, FNEC-FP-FO, SNIRS-CGC, SAGES, SNPTES, UNSA Éducation, SPEG.

15 sièges étaient à pourvoir.

Sur un total de **274 108 électeurs inscrits¹**, on a compté **83 638 votants** et **78 647 suffrages exprimés** (4 991 votes blancs ou nuls).

Le taux de participation au suffrage, de **30,51 %** (83 638/274 108), était en baisse de 3,97 % par rapport au scrutin de 2014.

Les résultats figurent au tableau 1.

Tableau 1

Organisation syndicale	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges obtenus
FERC-CGT	14 612	4
SNPTES	16 568	3
SGEN-CFDT	13 111	3
FSU	10 323	2
UNSA Éducation	7 238	1
SUD Éducation-SUD Recherche EPST	5 589	1
FNEC-FP FO	5 057	1
CFTC-EPR	2 073	0
SNALC- PLEN-SUP	1 315	0
SNIRS-CGC	1 203	0
SAGES-Liste PRAG&PRCE	900	0
SPEG	658	0

¹ De l'employé du CROUS au professeur au Collège de France en passant par tous les autres personnels administratifs ou techniques, et les enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs.

2 – Résultat du SAGES

La liste PRAG&PRCE du SAGES, constituée, comme son nom l'indique, uniquement de PRAG et de PRCE, sa profession de foi s'adressant exclusivement à cette catégorie de professeurs (voir *infra*), a obtenu 900 suffrages.

Ce résultat, qui ne permet pas au SAGES de siéger au CTMESR, représente **1,14 %** des suffrages. Il peut apparaître faible, mais comme on doit admettre par défaut que le taux de participation des PRAG et des PRCE (environ 13 100 en tout²) à l'élection est identique au taux moyen de tous les électeurs³, **ces 900 suffrages représentent environ 22,5 % des suffrages des PRAG et PRCE** ($900/(30,51 \% \times 13\ 100)$).

Ce résultat à l'élection au CTMESR continue à faire du SAGES, d'un point de vue quantitatif, le plus représentatif chez les PRAG et PRCE.

I – 2 – Élection au CNESER (juin 2019)

1 – Résultat d'ensemble

9 organisations se sont présentées au scrutin du CTMESR : SNESUP-FSU, SGEN-CFDT, CGT- FERC-SUP, SUD EDUCATION, Sup' Recherche-UNSA, SAGES, FNEC-FP-Force Ouvrière, Qualité de la science française (QSF)

10 sièges étaient à pourvoir.

Sur un total de **61 658 électeurs inscrits**, on a compté **7 149 votants** et **6 880 suffrages exprimés** (269 votes blancs ou nuls).

Le taux de participation au suffrage, de **11,16 %** ($7149/61\ 658$), a donc été **faible**.

Les résultats figurent au tableau 2.

² Nous nous fondons sur la « Note de la DGRH-Enseignement supérieur -n° 9-Septembre 2019 » : « en 2018, parmi les 13 100 enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur, 55 % appartiennent au corps des professeurs agrégés, 44 % à celui des professeurs certifiés et 1 % (soit 180 enseignants) à d'autres catégories tels que les professeurs d'enseignement général des collèges ou les enseignants de statut particulier, comme ceux de l'ENSAM (École nationale supérieure des arts et métiers) » :

https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/statistiques/81/6/Note_DGRH_n9_septembre_2019_Anee_2018_1183816.pdf

³ En réalité, le taux de participation des PRAG et PRCE a été inférieur au taux moyen. Les enseignants (dont les enseignants-chercheurs) votent moins, en effet, que les personnels ingénieurs, techniciens, ouvriers, administratifs, documentalistes et autres employés, permanents ou contractuels, présents 35 h sur leur lieu de travail : un enseignant qui doit voter à l'urne et qui n'a pas cours le jour du scrutin se déplace rarement uniquement pour voter. On doit donc considérer en fait que le SAGES a obtenu plus de 23 % des suffrages exprimés par les PRAG et PRCE.

Tableau 2

Organisation syndicale	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges obtenus
SNESUP-FSU	2 351	3
SGEN-CFDT	1 225	2
CGT-FERC-SUP	627	1
SUD EDUCATION	574	1
SUP' RECHERCHE-UNSA	510	1
SAGES-Liste PRAG&PRCE	447	1
FNEC-FP-FO	427	1
QSF (Qualité de la science française)	361	0
SNPTES	358	0

2 – Résultat du SAGES

Le nombre de PRAG et de PRCE étant d'environ 13 100⁴, et la liste PRAG&PRCE du SAGES s'adressant exclusivement à cette catégorie de professeurs, si l'on admet que la participation au sein de cette catégorie en suffrages valablement exprimés est comparable à celle constatée chez les autres inscrits⁵ pour le collège B⁶, on peut considérer que le SAGES obtient environ 29,4 % du vote PRAG et PRCE (447/(11,16 % × 13 100)).

Si l'on considère en outre que la répartition des suffrages obtenus par un syndicat donné suit la répartition par catégories des personnels appartenant au collège B, comme les PRAG et PRCE représentent un peu plus de 21 % (13 100/61 658) des inscrits, on peut considérer que seul le SNESUP, qui a obtenu au total 2351 voix, devance le SAGES pour ces enseignants (21 % × 2351 ≈ 494 voix – pour le SGEN-CFDT, on tombe à 257 voix).

Les observations qui précèdent corroborent ainsi clairement la représentativité du SAGES fondée sur le résultat obtenu à l'élection au CTMESR.

⁴ Cf note 2 précédente.

⁵ La participation au scrutin des enseignants-chercheurs répond en effet aux mêmes conditions matérielles que celle des PRAG ou PRCE ; autrement dit, les considérations développées ci-dessus (note 3) pour distinguer les différences des taux de participation entre PRAG et PRCE, d'une part, et BIATOSS d'autre part, les premiers étant moins présents sur leur lieu de travail que les seconds, ne s'appliquant pas pour distinguer les différences de taux de participation des enseignants-chercheurs d'une part et des PRAG et PRCE d'autre part, on peut par défaut considérer que ces taux de participation sont sensiblement identiques.

⁶ Pour rappel, les inscrits au collège B sont : 1) les enseignants-chercheurs ou assimilés et les enseignants associés ou invités qui n'appartiennent pas au collège A, 2) les chargés d'enseignement définis à l'article L. 952-1 du Code de l'éducation, 3) les autres enseignants, 4) les chercheurs des établissements publics scientifiques et technologiques ou de tout autre établissement public, ou reconnu d'utilité publique de recherche, 5) les personnels scientifiques des bibliothèques, 6) les agents contractuels recrutés en application de l'article L. 954-3 du Code de l'éducation pour assurer des fonctions d'enseignement, de recherche ou d'enseignement et de recherche qui n'appartiennent pas au collège A.

II – POINT DE VUE QUALITATIF : **LES PROFESSIONS DE FOI ET LES LISTES DE CANDIDATS DES** **SYNDICATS CONCURRENTS DU SAGES**

II– 1– Élection au CTMESR

Les syndicats ayant obtenu au moins un siège au CTMESR sont les suivants : la FERC-CGT (4 sièges), le SNPTES (3 sièges), le SGEN-CFDT (3 sièges), la FSU (2 sièges), l'UNSA Éducation (1 siège), Sud Éducation-SUD Recherche EPST (1 siège), FNEC-FP FO (1 siège). Leurs listes de candidats comprennent chacune un nombre négligeable de candidats PRAG ou PRCE, voire n'en comprennent aucun. Leurs professions de foi ne mentionnent pas cette catégorie de professeurs (tableau 3).

Tableau 3

Syndicats ayant obtenu au moins un siège au CTMESR	Nombre de sièges obtenus	Nombre de PRAG ou de PRCE dans la liste de candidats	Mention des PRAG ou PRCE dans la profession de foi
FERC-CGT	4	0 sur 30	néant
SNPTES	3	1 sur 30	néant
SGEN-CFDT	3	2 sur 30	néant
FSU	2	3 sur 30	néant
UNSA Éducation	1	0 sur 30	néant
SUD Éducation-SUD Recherche EPST	1	1 sur 30	néant
FNEC-FP FO	1	3 sur 30	néant

Lien :

<https://www.parisnanterre.fr/elections-professionnelles-du-06-12-2018-les-differents-scrutins-873860.kjsp>

II – 2 – Élection au CNESER

Les syndicats parmi ceux ayant obtenu au moins un siège au CNESER (collège B) autres que le SAGES sont les suivants : le SNESUP-FSU (3 sièges), le SGEN-CFDT (2 sièges), la CGT-FERC SUP (1 siège), SUD EDUCATION (1 siège), Sup' Recherche-UNSA (1 siège), FNEC-FP-Force Ouvrière (1 siège).

De même que pour l'élection au CTMESR, les listes de candidats de ces organisations, comprennent très peu de PRAG ou PRCE, voire n'en comprennent aucun. Quant à leurs professions de foi, elles ne mentionnent pas cette catégorie de professeurs (tableau 4).

Tableau 4

Syndicats ayant obtenu au moins un siège au CNESER	Nombre de sièges obtenus	Nombre de PRAG ou de PRCE dans la liste de candidats	Mention des PRAG ou PRCE dans la profession de foi
SNESUP-FSU	3	4 sur 20	néant
SGEN-CFDT	2	4 sur 20	néant
CGT-FERC-SUP	1	1 sur 20	néant
SUD EDUCATION	1	3 sur 20	néant
Sup' Recherche-UNSA	1	2 sur 20	néant
SAGES-Liste PRAG&PRCE	1	20 sur 20	
FNEC-FP-FO	1	6 sur 20	oui, uniquement pour la revendication suivante : « participation de plein droit des PRAG-PRCE docteurs aux élections des instances de recherche. »

Lien :

<https://www.univ-paris-est.fr/universite-paris-est/elections/elections-des-representants-au-cneser-2019/>

II – 3 – Observations

Les professions de foi et les listes de candidats des syndicats concurrents du SAGES sont à l'image de leurs champs de syndicalisation. Elles reflètent le peu, voire le manque total, d'intérêt qu'ils portent aux PRAG et PRCE.

Nous nous sommes plus particulièrement intéressés en II-1 et II-2 aux syndicats ayant obtenu des sièges au CTMESR en décembre 2018 et au CNESER en juin 2019, et donc considérés comme représentatifs au regard du décret n° 2019-1265.

Le sont-ils véritablement des PRAG et des PRCE ? On peut légitimement en douter. Ces syndicats, dans leurs professions de foi, s'adressent à toutes les catégories de personnels (CTMESR) ou à une très grande majorité d'enseignants qui ne sont ni PRAG ni PRCE (CNESER) et, le plus souvent sans faire aucune mention de ces derniers. Leurs listes de candidats ne comportent aucun PRAG ou PRCE, ou quasiment aucun.

À l'inverse, la liste PRAG&PRCE présentée par le SAGES pour les deux élections, comportait uniquement des candidats PRAG ou PRCE, et les professions de foi l'accompagnant s'adressaient exclusivement aux PRAG et aux PRCE.

C'est donc non seulement d'un point de vue quantitatif que les résultats obtenus par le SAGES aux élections CTMESR de décembre 2018 et CNESER de juin 2019 attestent sa représentativité au sein des PRAG et des PRCE, mais encore d'un point de vue qualitatif.

CONCLUSION

Le SAGES est l'une des deux organisations syndicales qui recueillent, largement devant les autres, **les nombres de suffrages de PRAG et de PRCE les plus élevés aux élections professionnelles.**

Il est le seul syndicat qui, dans ses professions de foi (et au travers de ses différentes formes d'action) **défend véritablement les droits et les intérêts des PRAG et des PRCE, spécifiques à ces deux catégories de fonctionnaires** – tout en défendant, par le biais de son adhésion à la FAEN (Fédération autonome de l'éducation nationale) les droits et intérêts que ces enseignants ont en commun avec les autres catégories de personnels.

Les scores obtenus par le SAGES aux élections au CTMESR et au CNESER rapportés ci-dessus traduisent **une adhésion massive des PRAG et des PRCE au seul programme d'action syndicale qui soit représentatif de leurs revendications individuelles et collectives.**

Le SAGES, sur des critères objectifs prouvés, quantitatifs et qualitatifs, est l'un des deux syndicats les plus représentatifs chez les PRAG et les PRCE.